



PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**VOUS ÊTES ÉLEVEUR DE BOVINS  
IMPACTÉ PAR LA CHLORDÉCONE ?**

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE**

**Entre 160€ et 200€  
PAR BOVIN ÉLIGIBLE**

L'accompagnement par le GDSM est pris en charge par la Stratégie Chlordécone.



**STRATÉGIE  
CHLORDÉCONE**



**GDS  
Martinique**

# Conditions

## Est-ce que je peux bénéficier de l'aide ?

- Avoir un élevage à risque vis-à-vis de la chlordécone
- Disposer d'un n° SIRET actif
- Justifier l'engagement dans une démarche de sécurisation conventionnée avec le GDSM et respecter les recommandations\*
- Avoir fait abattre des bovins dont la teneur en chlordécone respecte la limite maximale de résidus

\* Sécurisation conventionnée avec le GDSM : en plan de contrôle renforcé, allégé, en plans de surveillance ou pour lesquels le risque chlordécone est avéré au regard des conditions d'élevage.

# Démarches

## Comment bénéficier de l'aide ?

- Télécharger le formulaire en scannant le QR Code ou directement sur le site Internet de la DAAF
- Envoyer impérativement votre demande entre le 15 janvier et le 31 mars 2025 (date de clôture du dispositif).



Le GDSM vous accompagne pour sécuriser votre production et constituer votre dossier pour bénéficier de l'aide. Pour plus d'informations, contactez le GDSM au 0596 64 24 90 ou par mail à [gdsmq@orange.fr](mailto:gdsmq@orange.fr)